



Appel à projets 2023/24 ***Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'École***

UN AUTEUR COMPOSITEUR / UNE AUTRICE COMPOSITRICE ACCOMPAGNE VOTRE ORCHESTRE À L'ÉCOLE !

Créées en 2015 à l'initiative de la Sacem et avec le partenariat des ministères en charge de l'éducation, de la culture, de l'agriculture et du Réseau Canopé, [Les Fabriques à Musique](#) est un dispositif qui œuvre en faveur de la création musicale en milieu scolaire et sedéploie sur tout le territoire. Il permet à des élèves de la maternelle au lycée de rencontrer un auteur compositeur / une autrice compositrice, de comprendre son métier et place ainsi les élèves dans la position de créateurs pour aboutir collectivement à une œuvre musicale originale.

L'association Orchestre à l'École, Centre National de Ressources des orchestres à l'école, a pour objet le développement de la pratique orchestrale au sein des établissements scolaires, notamment à travers toutes actions permettant la création, le financement, le développement et la diffusion des orchestres à l'école.

Dans la continuité de leur engagement commun en faveur des rencontres entre artiste et orchestres à l'école, la Sacem et l'association Orchestre à l'École poursuivent en cette rentrée 2023/24 leur partenariat autour du dispositif Fabrique à Musique.

L'objectif de ces Fabriques à Musique Sacem x Orchestre à l'École est de créer un partenariat entre un auteur compositeur / une autrice compositrice, un orchestre à l'école et une structure culturelle locale (salle de concerts) à travers la mise en place d'un projet musical d'arrangement de morceaux issus du répertoire de l'artiste.

EN QUOI CONSISTE LA FABRIQUE À MUSIQUE SACEM x ORCHESTRE À L'ÉCOLE ?

1. Deux œuvres du répertoire de l'auteur compositeur / autrice compositrice sont arrangées spécifiquement pour l'orchestre à l'école participant ;
2. Les élèves de l'orchestre à l'école reçoivent des outils pédagogiques autour de la notion d'arrangement et du métier d'arrangeur / arrangeuse et un travail de médiation est mis en place avec la structure culturelle locale ;
3. L'auteur compositeur / autrice compositrice intervient sur un minimum de 2 séances de 3 heures pour rencontrer l'orchestre qui interprétera ses deux œuvres, parler de son parcours et diriger le travail d'interprétation ;
4. Un concert de restitution dans des conditions professionnelles est organisé dans la structure culturelle partenaire pour présenter le travail réalisé avec l'orchestre à l'école. Cette restitution s'intègre à un concert de l'auteur compositeur / autrice compositrice.

COMMENT L'ASSOCIATION ORCHESTRE À L'ÉCOLE PEUT-ELLE VOUS AIDER :

1. Mise en relation

Les responsables de projets peuvent contacter l'association Orchestre à l'Ecole par mail s'ils / elles désirent construire un projet Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole (pole.evenementiel@orchestre-ecole.com). L'association, en lien avec la Sacem, peut faciliter le rapprochement avec une structure culturelle professionnelle.

2. Aide budgétaire

Une partie des coûts relatifs au projet sont supportés par un cadre établi par l'association Orchestre à l'Ecole et la Sacem.

Ainsi, nous apportons une aide financière sur les postes de dépenses suivants :

- **L'arrangement de deux morceaux du répertoire de l'auteur compositeur / autrice compositrice (à hauteur de 297,00€ brut par arrangement, soit 300,00€ TTC) ;**
- **Les outils de médiation autour du travail d'arrangement ;**
- **Deux cachets d'intervention de l'auteur compositeur / autrice compositrice dans l'orchestre à l'école (à hauteur de 160,00€ brut par cachet, soit 250,00€ TTC) et les défraiements liés au transport* ;**
- **Le cachet de restitution de l'auteur-compositeur ou de l'autrice compositrice au sein de la structure culturelle (à hauteur de 160,00€ brut, soit 250,00€ TTC) et les défraiements liés au transport, à l'hébergement et au repas** ;**
- **La régie technique pour la restitution à hauteur de 200,00€ TTC ;**
- **La tenue de scène (tee-shirts noirs Orchestre à l'Ecole).**

**plafonnés à 150,00€ TTC par intervention*
***plafonnés à 250,00€ TTC pour la restitution*

Cette aide est versée dans sa globalité **sous forme de facture éditée par la structure culturelle partenaire** du projet Fabrique à Musique adressée à l'association Orchestre à l'Ecole.

Elle intervient à la signature d'une **convention** liant tous les partenaires, laquelle détermine les conditions dans lesquelles sera apporté un soutien financier via le dispositif Les Fabriques à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole.

A noter : toute aide ne sera versée qu'à la réception de la convention signée par toutes les parties.

RETROPLANNING DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET "FABRIQUE À MUSIQUE SACEM x ORCHESTRE À L'ÉCOLE" :

13 septembre 2023 : Publication de l'appel à candidatures

Vous pouvez prendre contact avec l'association si vous souhaitez être accompagné.e dans la mise en relation avec une structure culturelle professionnelle.

29 octobre 2023 : Date limite pour l'envoi d'un mail d'ouverture de dossier

Pour ouvrir votre dossier, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : pole.evenementiel@orchestre-ecole.com avec en objet de mail "Ouverture de dossier Fabrique à Musique - + préciser la VILLE DE L'ORCHESTRE".

Au préalable, veuillez télécharger ces 3 documents :

- [Présentation de l'orchestre](#)
- [Instrumentarium et répertoire de l'orchestre](#)
- [Informations et contact - Dossier "Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole"](#)

Après les avoir remplis, merci de bien **joindre ces 3 documents** au mail que vous nous adressez qui permettront l'ouverture de votre dossier.

Une **visioconférence** réunissant tous les partenaires sera organisée afin d'exposer ensemble les directions du projet et de pouvoir vous accompagner dans la construction de votre dossier.

12 novembre 2023 : Date limite pour remplir [ce formulaire](#) et joindre tous les documents requis

Début décembre 2023 : Envoi des notifications aux responsables de projets

A partir de janvier jusqu'à fin de l'année scolaire 2024 : Mise en place des ateliers en concertation avec l'auteur compositeur / autrice compositrice et le/la responsable de l'orchestre à l'école

Une fois les partitions validées et livrées, l'auteur compositeur / autrice compositrice intervient en classe sur le temps scolaire, en binôme avec l'enseignant.e, sur une base minimum de deux séances de trois heures d'ateliers. Ces ateliers doivent inclure :

- un moment d'échange autour du métier d'auteur compositeur / autrice compositrice ;
- la présentation de son univers et de son parcours artistique ;
- une répétition des morceaux ;
- un échange sur la notion d'arrangement sur mesure, sur la base d'outils de médiation fournis avec les partitions.

Avant la fin de l'année scolaire 2024 : Restitution publique et commune du projet

A l'issue des ateliers, les morceaux arrangés font l'objet d'une restitution publique organisée dans la structure culturelle partenaire (SMAC, scènes de festivals, scènes nationales, etc.) et dans des **conditions techniques professionnelles**.

La structure culturelle accueillant la restitution du projet s'engage à mener une **visite du lieu**, en présentant ce qui s'y joue tout au long de l'année, et la vie des acteurs professionnels du milieu culturel (technique, programmation, production...).

La structure culturelle accueillant la restitution du projet s'engage également à **diffuser les informations relatives au projet** et **communiquer sur la date de restitution** du projet.

La restitution est **publique et en accès libre pour les élèves, leurs familles et les équipes éducatives**. La restitution est intégrée à un concert de l'artiste ou à une manifestation thématique en fonction du projet.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

Cet appel à projet est destiné aux responsables d'orchestre à l'école qui doivent s'associer à un auteur compositeur / une autrice compositrice et à une structure culturelle de leur territoire pouvant accueillir la restitution du projet. **Chaque orchestre ne peut candidater qu'à un projet de Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole par année scolaire.**

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

Pour les orchestres à l'école

- ✓ Être au minimum en 2e année de pratique instrumentale ;
- ✓ Coordonner l'accompagnement artistique et pédagogique de chaque projet en identifiant une personne référente qui sera l'interlocutrice privilégiée des acteurs engagés ;
- ✓ Recevoir l'artiste dans de bonnes conditions dans l'établissement scolaire (repas et hébergement si nécessaire) ;
- ✓ S'assurer du respect du droit à l'image des élèves participant.es ;

Pour l'auteur compositeur / autrice compositrice*

- ✓ Fournir le matériel nécessaire à l'arrangement des morceaux choisis à travailler dans le cadre du projet Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole ;
- ✓ Résider sur le territoire de l'orchestre (dans un rayon de 200km).

**Un auteur compositeur / une autrice compositrice déjà engagée sur l'édition 2023-2024 des Fabriques à Musique peut postuler à la Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole. A noter que la Sacem et l'association Orchestre à l'Ecole portent une attention particulière à la question de la parité et veille à ce titre à un équilibre lors de l'analyse des demandes et l'attribution des aides.*

Pour la structure culturelle*

- ✓ Être une SMAC, un festival de musique, une scène nationale, un lieu labellisé par le Ministère de la Culture, ou soutenu par la Sacem ;
- ✓ Ne pas se trouver en situation irrégulière au regard du paiement des droits d'auteur.

**Une structure culturelle déjà engagée sur l'édition 2023-2024 des Fabriques à Musique peut postuler à la Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole.*

Si vous rencontrez des difficultés pour compléter le formulaire ou avez des questions sur le projet, vous pouvez nous écrire aux adresses suivantes :

pole.evenementiel@orchestre-ecole.com

Pour toutes questions relatives au dispositif Les Fabriques à Musique Sacem, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : lesfabriquesamusic@sacem.fr

Conformément au Règlement Général sur la protection des données 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité des données vous concernant. Vous avez également un droit de limitation et d'opposition aux traitements de données vous concernant.

Conformément à l'article 40-1 de la loi Informatique et libertés, vous avez également la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits soit en nous contactant à l'adresse asso@orchestre-ecole.com soit en faisant la demande par courrier :

*Association Orchestre à l'Ecole
20 rue de la Glacière
75013 PARIS*

Les données de ce présent formulaire seront partagées avec l'action culturelle de la Sacem.